

Délibération DEL-B-2024-014

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 20 FEVRIER 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt février deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (22)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUREAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

**Pouvoirs (4)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUREAU, Philippe ROBIN pouvoir à François MARY

**Absents (4)** : Joël BARRAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 14-02-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur André GUILLERMIC

## POLITIQUE DE LA VILLE

### CISPD – Actions de médiation et tranquillité publique : demande de subvention FIPD

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2015-332 du 22 septembre 2015 adoptant la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 23 décembre 2020 fixant la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de prévention de la délinquance 2020-2024 ;

**Considérant** l'axe 3 du plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 relatif à la tranquillité publique ;

**Considérant** l'axe de travail « Améliorer la tranquillité publique » du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Considérant** l'appel à projets 2024 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) (programme D – Prévention de la délinquance) du 30 novembre 2023.

Le FIPD a vocation à soutenir, entre autres, les actions de prévention relatives à l'intervention des médiateurs sociaux dans les espaces publics.

Dans ce cadre, et en lien avec la politique de prévention et de sécurité de la délinquance développée par le CISPD, il est proposé de solliciter une subvention d'un montant de 6 200€ pour les actions mises en place par le médiateur de la tranquillité publique en répondant à l'appel à projets du FIPD. (Nota : 6 200€ ont été obtenus en 2023).

Dépenses	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions/observations
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>37 930€</b>	<b>Subventions</b>	<b>6 200€</b>	<b>16%</b>	
Temps de travail (1 ETP)	37 930€	Préfecture 79 FIPD	6 200€	16%	A solliciter
		<b>Autofinancement</b>	<b>31 730€</b>	<b>84%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>37 930€</b>		<b>37 930€</b>	<b>100,00%</b>	

Intervenant en priorité sur la ville de Bressuire et son quartier prioritaire (QPV quartier "Politique de la ville"), en complémentarité des forces de l'ordre et des acteurs sociaux, les activités du médiateur de la tranquillité publique consistent à :

- conduire une médiation préventive par une présence dans les espaces publics, notamment ceux repérés à risque,
- contribuer à lutter contre les incivilités,
- réguler les conflits par le dialogue,
- faciliter les liens entre les usagers et dans les espaces publics,
- orienter et faciliter l'accès des usagers aux services publics,
- participer à une veille sociale de territoire.

Ses motifs d'intervention sont divers : alcoolisation sur la voie publique, circulation dangereuse en vélo, en trottinette ou à pied, médiation préventive lors de manifestations, sécurisation de descente de bus, non-respect des lieux et espaces...

En 2024, sa présence sera de nouveau renforcée sur le quartier politique de la ville ainsi qu'aux abords des lieux repérés à risque. Il sera également amené à faire part de son expertise et de ses observations de terrain auprès des acteurs afin de poursuivre le travail collectif de prévention engagé sur le territoire (Gestion Urbaine de Proximité, cellule de veille de l'espace public de Bressuire...).

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **solliciter une subvention de 6 200€ pour les actions mises en place par le médiateur de la tranquillité publique dans le cadre de la participation à l'appel à projets 2024 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;**
- **imputer les recettes sur le budget principal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 FEV. 2024**

Notifié ou publié le **27 FEV. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

